

Communication du Bureau électoral

Election complémentaire à la Municipalité

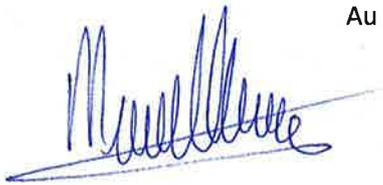
Le Bureau électoral informe les électrices et électeurs du dépôt, dans les délais légaux, de l'unique candidature suivante pour le 1^{er} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité :

M. Jean-Marie Urfer, Le Mont Citoyen

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, le Bureau électoral proclame élu tacitement M. Jean-Marie Urfer.

En conséquence, le 1^{er} tour de l'élection complémentaire à la Municipalité du 9 juin est annulé.

Au nom du Bureau électoral



La présidente
Ariane Annen Devaud



La secrétaire
Alexandra Magnenat

En vertu de l'art. 117 de la loi sur les droits politiques, la présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé par lettre recommandée au Préfet (Préfecture de Lausanne, Place du Château 1, 1014 Lausanne) dans les trois jours à compter de sa publication.